



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E206571

VALABLE JUSQU'AU 16/09/2026

ÉDITÉ LE

03/10/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/12/2020

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 26/06/2024  
10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SALON DE PROVENCE

Siret : 892 611 856 00030

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 9500762-001-

Assurance Responsabilité Travaux :  
AREAS 03831460

Assurance Responsabilité Civile :  
AREAS 11700812

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2024

Raison sociale : TECHNIC SOLAIRE

6 RUE DES SALICORNES  
13920 SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

Téléphone : 0659565164

Portable : 0659565164

Fax :

Site Internet :

E-mail : jonathan.s@technicsolaire.fr

Responsabilité légale :  
SAAD JONATHAN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                                                                                         | * Date d'attribution |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5231 PROB | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 17/09/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage | 17/09/2024         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 17/09/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.